

Le 1<sup>er</sup>  
novembre, on vote  
au municipal!



PETIT GUIDE  
QUÉBÉCOIS  
DE LA  
PARTICIPATION  
LOCALE

---

*Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

---

RECHERCHE ET RÉDACTION : LÉONORE PION  
ÉDITION : MIRIAM FAHMY ET LÉONORE PION  
CORRECTION : SARA-NADINE LANOUEITE  
CONCEPTION GRAPHIQUE : [WWW.MAGMADESIGN.CA](http://WWW.MAGMADESIGN.CA)

**MAGMA**  
DESIGN

---

CETTE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE A ÉTÉ RÉALISÉE  
EN COLLABORATION AVEC LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL.

---

« Le citoyen est le meilleur expert de son quartier, de son bout de rue. Il doit informer ses élus de ses préoccupations et de ses projets. Les élus ne sont pas des devins! »

PATRICK



# +10

1

## C'EST MA VIE

C'est au palier municipal que se prennent beaucoup de décisions concernant votre vie de tous les jours. C'est donc aussi là que se règlent bon nombre de vos problèmes.

2

## DES ÉLUS À MON SERVICE

Les élus et l'administration ont besoin de connaître vos préoccupations pour concevoir et mettre en place des politiques qui y répondent.

3

## MES PROJETS POUR MA COMMUNAUTÉ

Vous rêvez d'un parc pour enfants en face de chez vous, d'une piscine publique ou d'un centre communautaire *high tech*? Peu importe votre idée, vous pouvez la réaliser. Ne vous gênez pas : elle profitera à la communauté!

4

## LA FORCE DU NOMBRE

Ensemble, les défis qu'on relève sont plus GROS. Ensemble, on change PLUS de choses, PLUS vite. Ensemble, on a PLUS d'influence.

5

## LA FORCE DE LA PROXIMITÉ

On est dans le même bateau, alors mobilisons-nous! C'est d'autant plus facile quand on vit sur le même territoire.

# BONNES RAISONS DE M'ENGAGER DANS MA COMMUNAUTÉ

6

## ÊTRE ET APPARTENIR

Vous engager renforce votre sentiment d'appartenir à votre communauté. Ça met du baume au cœur!

7

## UNE VIE DONT JE SUIS LE HÉROS

En participant aux décisions qui vous concernent, vous devenez un acteur non seulement de votre communauté, mais aussi de votre vie.

8

## FAIRE AVANCER LA CAUSE

Faites une différence en défendant les causes qui vous tiennent à cœur.

9

## DU MONDE LE FUN À CHAQUE COIN DE RUE

En participant, vous rencontrez des tas de gens intéressants et vous développez votre réseau de contacts.

10

## EN D'AUTRES MOTS, PARTICIPER, C'EST ME RÉAPPROPRIER LE POUVOIR!

Le pouvoir sur votre vie, le pouvoir sur votre communauté.

---

*« Le municipal, c'est plus petit, c'est plus humain, alors on a plus de chances d'avoir un impact sur les décisions qu'au provincial, où les choses bougent à pas de souris. »*

MARIE-FRANCE





# LE MUNICIPAL, ÇA ME CONCERNE

## ÇA MANGE QUOI, LE MUNICIPAL?

La municipalité, c'est votre principal terrain d'action dans une multitude de domaines importants de la vie de tous les jours.

LA MUNICIPALITÉ DOIT NOTAMMENT...

### > ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- en proposant des orientations en matière de croissance économique;
- en soutenant les nouveaux entrepreneurs, les chercheurs d'emploi et les gens d'affaires par le biais des centres locaux de développement (CLD) et des corporations de développement économique communautaire (CDEC).

### > PLANIFIER L'URBANISME

- en faisant construire et en gérant les logements sociaux;
- en menant de grands projets d'urbanisme, comme le Quartier des spectacles à Montréal.

### > OFFRIR DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE LOISIR ET DE CULTURE

- en construisant et en gérant des bibliothèques, des gymnases et des piscines publiques;
- en proposant des activités culturelles pour les adultes et les enfants, comme des camps d'été et des spectacles dans les parcs.

### > ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

- en assurant, par la police, des rondes de nuit dans les parcs, des interventions pour tapage nocturne;
- en fournissant un service de pompiers.

## + INFO

Pour la liste complète des compétences du palier municipal, consultez le site du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : [www.mamrot.qc.ca](http://www.mamrot.qc.ca)

Dans les GRANDES VILLES,  
si vous voulez vous faire entendre  
ou agir dans votre communauté,  
ça se passe au niveau de votre arrondissement.  
La ville-centre a peu de pouvoir sur  
votre vie de tous les jours.  
En MILIEU RURAL, adressez-vous tout  
simplement à votre municipalité.

> **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

- en soutenant financièrement les organismes communautaires;
- en appuyant les initiatives citoyennes, comme le budget participatif du Plateau-Mont-Royal.

> **ASSURER L'EFFICACITÉ DES TRANSPORTS**

- en réglementant la vitesse autorisée dans certaines rues,
- en attribuant les vignettes, en fixant le prix du stationnement et en réparant les nids-de-poule;
- en fixant les orientations en matière de transports en commun, en construisant de nouvelles pistes cyclables.

> **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**

- en créant et en entretenant parcs, espaces verts et jardins communautaires; en proposant des services de recyclage et de compostage;
- en contrôlant la qualité de l'air et les émissions de gaz carbonique.

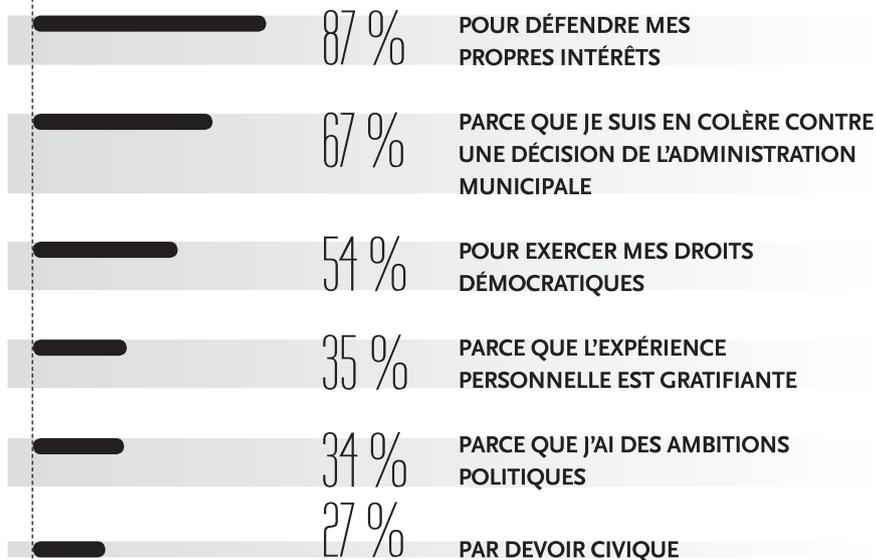
... Et bien d'autres choses encore!



- Voir aussi l'article « Municipal et territorial » sur le site :  
L'état québécois en perspective : [www.etatquebécois.enap.ca](http://www.etatquebécois.enap.ca)
- Fédération québécoise des municipalités : [www.fqm.ca](http://www.fqm.ca)
- Union des municipalités du Québec : [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca)

# PARTICIPER AUX RÉUNIONS MUNICIPALES : DES CITOYENS MO-TI-VÉS!

QU'EST-CE QUI POUSSE À PARTICIPER AUX RÉUNIONS MUNICIPALES? D'ABORD ET AVANT TOUT, LA DÉFENSE DE SES PROPRES INTÉRÊTS.



*Source : étude postdoctorale d'Anton Gubnitsyn, Présence et observation citoyenne au niveau municipal à Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Fredericton et Saint-John, Université Laval, 2009. Enquête basée sur la perception de 38 experts observateurs de la vie MUNICIPALE.*



## UN MOIS SANS MAIRIE

Pendant 5 semaines cet été, la Ville de Toronto a été privée de 80 % de ses employés municipaux, en grève pour protester contre la réforme de leurs congés de maladie.

### BILAN :

- 400 000 foyers sont privés de ramassage des ordures.  
*Ça fait beaucoup de poubelles!*
- 57 garderies, 5 bibliothèques et toutes les piscines publiques sont fermées. *Qu'est-ce qu'on fait des enfants?*
- Les cours et camps d'été sont annulés, tout comme l'entretien et la programmation culturelle des parcs.  
*Ça fait un été plate, ça...*
- Le service de traversier est interrompu.  
*À la nage, c'est un peu long!*





# DANS L'UNIVERS DU MUNICIPAL

## MUNICIPALITÉ/ARRONDISSEMENT : LA MÊME AFFAIRE?

### MUNICIPALITÉ

- 1 115 au Québec, dont 950 de moins de 10 000 habitants;
- Ville, village, municipalité de canton ou de paroisse, village cri, naskapi ou nordique
- Dirigée par un conseil municipal composé d'un maire et d'au moins six conseillers;
- Dans une municipalité de 20 000 habitants ou plus, le territoire est divisé en districts électoraux; le conseil comprend alors un maire et un conseiller pour chaque district électoral.

### ARRONDISSEMENT

- Plusieurs municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Sherbrooke, sont divisées en arrondissements;
- Dirigé par un conseil d'arrondissement composé d'un maire élu (Montréal) ou d'un président choisi parmi les conseillers de l'arrondissement.

COMPARAISON

#### ● LA VILLE DE MONTRÉAL, C'EST...

1 620 693	HABITANTS
19	ARRONDISSEMENTS
65	ÉLUS (1 maire + 19 maires d'arrondissement + 45 conseillers de la Ville)
10	SERVICES ADMINISTRATIFS (chacun compte plusieurs directions)
25 609	EMPLOYÉS
BUDGET ANNUEL : 4 MILLIARDS DE DOLLARS	

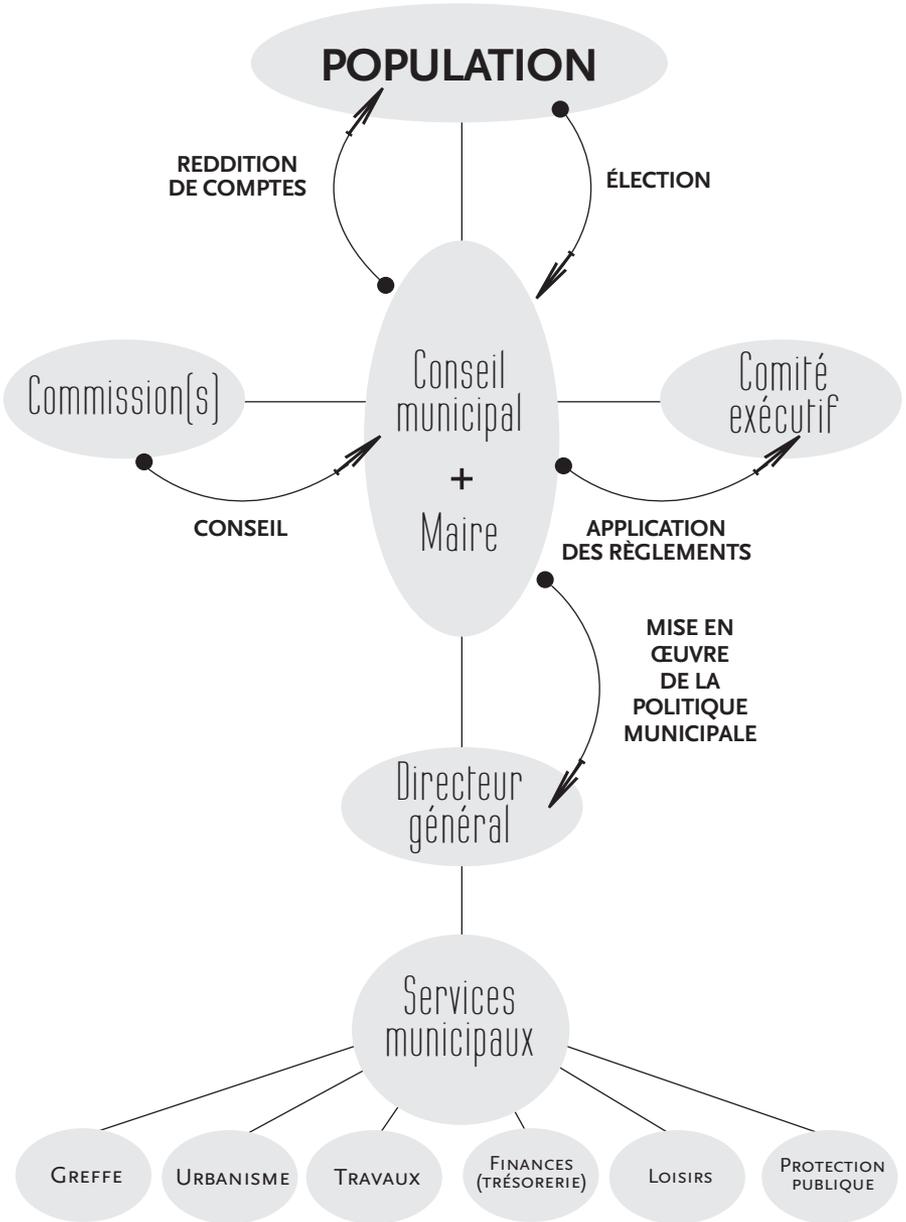
#### ● LA VILLE DE SAGUENAY, C'EST...

144 806	HABITANTS
3	ARRONDISSEMENTS
19	ÉLUS (1 maire + 3 présidents d'arrondissement + 15 conseillers)
20	SERVICES ADMINISTRATIFS
1 300	EMPLOYÉS
BUDGET ANNUEL : 235 MILLIONS DE DOLLARS	

#### ● LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN (Mauricie), C'EST...

1 108	HABITANTS
7	ÉLUS (1 maire + 6 conseillers)
1	DIRECTION GÉNÉRALE
3	EMPLOYÉS
BUDGET ANNUEL : 1,2 MILLION DE DOLLARS	

# Municipalité, mode d'emploi



# Le supralocal, c'est quoi ça?

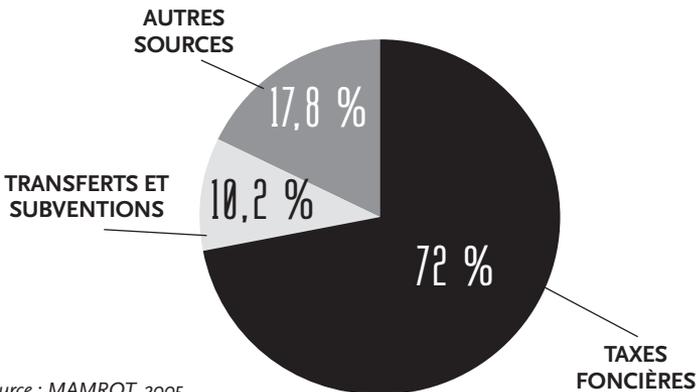
Au Québec, il existe deux paliers de gouvernance municipale : le local (municipalité, arrondissement) et le supralocal (agglomération, municipalité régionale de comté, communauté métropolitaine). Ces instances supralocales sont avant tout des lieux où les élus municipaux se rencontrent pour résoudre des problèmes qui concernent plusieurs municipalités. À part s'il doit élire son préfet de MRC, le citoyen n'aura pas l'occasion de recourir à ce palier de gouvernement.

## > L'INSTANCE SUPRALOCAL EST COMPÉTENTE

- quand un même problème concerne plusieurs territoires et que sa résolution nécessite concertation, planification et coordination entre municipalités.
- quand, financièrement, une compétence est trop lourde à porter pour une municipalité seule.

*Exemple : planification des déplacements en milieu urbain, gestion des cours d'eau et des matières résiduelles*

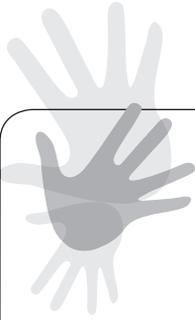
## D'OÙ VIENT L'ARGENT DES MUNICIPALITÉS ?



Source : MAMROT, 2005.



# AUX URNES, CITOYENS!



## > LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN BREF

- Elles ont lieu tous les quatre ans, à la même date partout au Québec : le premier dimanche de novembre. Cette année, on vote le dimanche 1<sup>er</sup> novembre!
- Le maire et les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct. Règle générale, l'électeur vote pour deux personnes : le maire et un conseiller. Ce n'est pas toujours le cas, en particulier à Montréal, où vous devrez aussi voter pour un maire et des conseillers d'arrondissement.
- L'élection n'a pas lieu si personne ne se présente contre un candidat. On dit alors que celui-ci est élu par acclamation.
- Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, le scrutin est organisé par un président d'élection – généralement le greffier de la municipalité. Dans celles de plus de 5 000 habitants, le scrutin est supervisé par le Directeur général des élections, qui doit au préalable autoriser les candidatures et les partis.

## > QUI PEUT VOTER AU MUNICIPAL?

Pour être électeur, il faut, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection, remplir certaines conditions :

- être âgé de 18 ans et plus ;
- être citoyen canadien ;
- habiter sur le territoire de la municipalité et vivre au Québec depuis au moins 6 mois OÙ être le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois.

En 2005,  
un maire sur deux  
a été élu  
par acclamation.

Taux de participation  
aux élections  
municipales de 2005 :  
45 %

## > MES PREMIÈRES ÉLECTIONS

### > Suis-je inscrit sur les listes électorales?

Pour vous en assurer ou pour vous inscrire, contactez le Directeur général des élections ou le président d'élection de votre municipalité. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à quatre jours avant la date du scrutin, soit le mercredi 28 octobre 2009.

### > Avant l'élection

- Dix jours au plus tard avant le vote, on annonce la tenue d'élections en publiant un avis. Dans les villes de plus de 20 000 habitants, chaque citoyen reçoit par la poste une carte d'avis de scrutin.
- Vous recevrez aussi une carte de rappel vous indiquant la date et le lieu de l'élection et le nom des candidats pour votre district. Vous y trouverez également des informations sur le vote par anticipation, dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer le jour J.

### > Le jour de l'élection

- Les élections municipales au Québec ont lieu le premier dimanche de novembre.
- Avant de voter, vous devrez prouver votre identité. Pensez à prendre votre carte d'assurance-maladie, votre permis de conduire ou votre passeport canadien.
- Votre vote est secret : vous vous rendez seul à l'isoloir et vous n'êtes tenu de révéler à personne pour qui vous avez voté.

# + INFO

Directeur général des élections : [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)  
ou 1 800 ÉLECTION

10/11



## VOX POP CITOYEN

QUAND ON DIT «VIE MUNICIPALE»

- À QUOI PENSEZ-VOUS?
- QUE CHANGERIEZ-VOUS?



*Je fréquente beaucoup la bibliothèque, les patinoires et les parcs; et je me tiens au courant des activités qu'offre l'arrondissement: concerts dans les parcs, billets gratuits pour la coupe Rogers, etc. »*

STÉPHANIE



*On devrait remplacer les sacs à vidange et les boîtes à recyclage vertes — desquelles tout s'envole — par de vraies poubelles. »*

NICOLAS



*Quand je participe à la vie locale, c'est surtout pour me plaindre: des taxes ridicules, du travail de nettoyage mal fait, de l'état des routes... »*

CHLOÉ



*Qu'est-ce qui justifie toutes ces interdictions de stationner dans notre rue? Tous les jours, il faut bouger la voiture et c'est une vraie galère pour trouver une place ailleurs. »*

BENOÎT





« À Saint-Henri, où j'habite, la quantité de CO<sub>2</sub> et de métaux lourds dans l'air est très importante. On devrait faire UN grand changement : déplacer l'autoroute. »

IVANNA



« Donnez-nous des Bixi jusqu'à Ahuntsic, un meilleur entretien des espaces verts et plus de traverses pour les piétons! »

JONATHAN



« Je voudrais plus de "racks à vélo", surtout dans mon quartier, Hochelaga-Maisonneuve. »

CAROLINE



« Maintenant que je suis maman, je suis plus sensible aux services pour la famille : garderies, activités pour les petits, parcs, etc. Ce que je veux? Des garderies publiques pour tous! »

NATAËLLE



# JE VEUX PARTICIPER! COMMENT JE FAIS?

## OÙ S'INFORMER?

En matière d'engagement local, l'information ne manque pas. Si vous cherchez des informations sur...

### LES SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS PAR VOTRE MUNICIPALITÉ

Renseignez-vous auprès de votre mairie : sur place, par téléphone ou par Internet.

- Répertoire des municipalités sur le site du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : [www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire\\_mu](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mu)

### LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Contactez votre centre local de développement (CLD) ou votre corporation de développement économique et communautaire (CDEC).

- Association des CLD : [www.acldq.qc.ca](http://www.acldq.qc.ca)
- Les CLD de Montréal : [www11.ville.montreal.qc.ca](http://www11.ville.montreal.qc.ca)
- Les CDEC du Québec : [www.lescdec.qc.ca](http://www.lescdec.qc.ca)

### LES RESSOURCES EN ENVIRONNEMENT

À Montréal, visitez votre écocentre ou votre écoquartier. Dans tout le Québec, contactez le Conseil régional en environnement de votre région ou Recyc-Québec.

- Regroupement national des conseils régionaux en environnement : [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)
- Recyc-Québec : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

### LES ACTIVITÉS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ

Inscrivez-vous aux listes d'envoi des organismes dont les activités vous intéressent, ou consultez les médias communautaires.

- Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ) : [www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)
- Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ) : [www.cmaq.net](http://www.cmaq.net)
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec : [www.radiovision.ca/arcq](http://www.radiovision.ca/arcq)

*« J'aggle souvent le bureau d'accès Montréal : pour des camions stationnés sur la piste cyclable, pour des feux de circulation qui ne fonctionnent pas, pour un parc insalubre... »*

MONIQUE



Râler tout seul dans son coin est la méthode la plus sûre pour que rien ne change. Si vous voulez que vos préoccupations, soient entendues et prises en compte, une seule solution : VOUS INFORMER VOUS EXPRIMER et AGIR!

## À QUI PARLER?

### > AUX SERVICES MUNICIPAUX

- La plupart des municipalités ont mis en place un guichet unique pour recevoir les questions, les plaintes et les commentaires des citoyens. Pour l'obtenir, consultez le site Web de votre ville ou le répertoire des municipalités sur le site du MAMROT. **À Montréal, il faut composer le 311.**
- Il vous est également possible d'entrer directement en contact avec le service qui vous intéresse. Vous trouverez en ligne des organigrammes et des répertoires qui vous permettront de cibler directement la bonne personne-ressource.

### > AUX ÉLUS

- En tant que responsables politiques, les élus se doivent d'être à l'écoute des citoyens. Si votre problème dépasse leur sphère de compétence, ils vous référeront aux bonnes ressources.
- Les élus, que vous pouvez rencontrer aux conseils municipaux, tiennent également des permanences. Appelez-les ou prenez rendez-vous! Vous trouverez leur numéro de téléphone dans le répertoire en ligne de votre municipalité.

### > À L'OMBUDSMAN DE LA MUNICIPALITÉ

- L'ombudsman est un protecteur du citoyen. Il entend les doléances des citoyens insatisfaits. Il dispose de pouvoirs d'enquête et peut intervenir comme médiateur auprès des services administratifs.
- Ombudsman de Montréal :  
**ombudsman@ville.montreal.qc.ca ou 514 872-8999**

### > À LA PRESSE

- Pourquoi ne pas communiquer votre message par voie de presse? C'est un moyen redoutable pour attirer très rapidement l'attention sur un problème précis.
- Vous pouvez intéresser un journaliste à votre cas et l'inciter à couvrir le sujet ou soumettre une lettre d'opinion à un journal.
- N'oubliez surtout pas les médias communautaires et régionaux : ils s'intéressent aux enjeux locaux.

## OÙ SE FAIRE ENTENDRE ?

« J'ai contacté ma mairie pour faire installer des poubelles supplémentaires dans le parc à côté de chez moi. J'avais recueilli une centaine de signatures de voisins. Est on a eu nos poubelles... rapidement! »

MARIE-FRANCE



### > AU CONSEIL MUNICIPAL OU D'ARRONDISSEMENT

- Il siège au moins une fois par mois, généralement le lundi soir. Tout le monde a le droit d'y assister.
- Vous pouvez poser des questions et demander des comptes aux conseillers municipaux durant la période des questions.
- Dans les petites municipalités, la prise de parole se fait le plus souvent de façon informelle : il suffit de lever la main pour demander la parole. Dans les grandes villes, il faut s'inscrire au préalable.
- S'ils ne peuvent pas vous répondre sur-le-champ, les conseillers municipaux sont tenus de le faire à la séance suivante.

### > LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

- Une municipalité peut organiser des réunions publiques pour connaître l'avis de la population sur certains sujets. Ces consultations sont obligatoires pour faire approuver les plans et règlements d'urbanisme, les emprunts et les modifications au zonage.
- Le déroulement de la consultation doit respecter certaines règles qui en garantissent la crédibilité et la transparence.



## QUÉBEC, VILLE PILOTE

Dans le cadre de sa politique de consultation, la Ville de Québec a mis sur pied les conseils de quartier. Ceux-ci sont constitués à la demande d'au moins 300 citoyens. Y siègent 9 citoyens, élus pour 2 ans au suffrage universel. Ils élaborent des projets pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier. Cette expérience, très souvent citée en exemple, est unique au Canada.

### > DANS LES COMITÉS ET COMMISSIONS CONSULTATIFS

- Le conseil municipal peut mandater des élus et des citoyens pour qu'ils réfléchissent ensemble à un dossier.
- Ces comités et commissions portent par exemple sur l'urbanisme, l'environnement, le développement économique et social ou le tourisme.
- Ils produisent des rapports qui guident le conseil municipal dans l'élaboration de ses politiques.
- Les citoyens qui y siègent doivent résider dans la municipalité. Comme les modalités de recrutement sont propres à chaque municipalité, contactez la vôtre si vous voulez vous impliquer!

### > LORS DES RÉUNIONS DE QUARTIER

- Le conseil municipal peut organiser des réunions au cours desquelles les citoyens débattent entre eux des sujets qui les préoccupent. Les élus qui y assistent peuvent ainsi prendre le pouls de la communauté. Par exemple, des assemblées publiques locales sont régulièrement organisées dans l'arrondissement de Verdun, à Montréal.

# + INFO

- Mécanismes de consultation publique » sur le site du MAMROT : [www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outi\\_acte\\_meca.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_meca.asp)
- Office de consultation publique de Montréal : [www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp](http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp)

## L'ART DE S'EXPRIMER

« Avant de dire : "Pourquoi je ferais ça, ça ne sert à rien...", essayez de participer à un projet ou d'écrire un courriel à un de vos élus. Vous serez peut-être surpris de la réponse que vous recevrez! »

PATRICK



### LES MOYENS CLASSIQUES

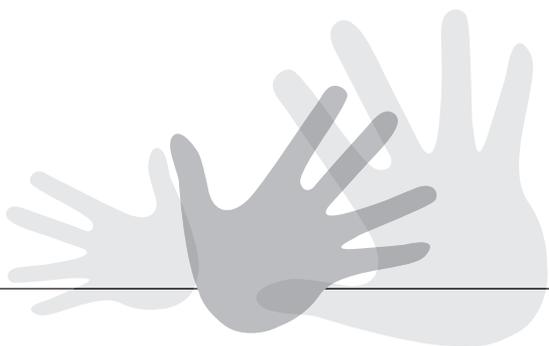
- Ne sous-estimez pas le pouvoir d'une lettre, d'un courriel ou d'un coup de téléphone. Une simple conversation ou une demande poliment formulée peut résoudre bien des tracas!
- Les élus et le personnel d'une municipalité sont désormais tous équipés de messageries électroniques. Vous trouverez leurs adresses dans le répertoire du site Web de votre ville.

### INTERNET

- Les blogues, les forums de discussion ou les sites comme Facebook ou Twitter sont des moyens efficaces pour attirer l'attention de votre réseau sur une situation problématique.

### LES RÉFÉRENDUMS LOCAUX

- Un conseil municipal peut avoir recours au référendum pour connaître l'avis de la population sur une question précise.
- Il existe deux types de référendum :
  - + Le référendum consultatif porte sur n'importe quelle question qui relève de la compétence de la municipalité. Le résultat du vote n'engage pas le conseil.
  - + Le référendum approuvatif est obligatoire dans le cas où la municipalité veut contracter un emprunt de long terme ou modifier certains règlements de zonage ou de lotissement. Le résultat du vote engage le conseil.



« Transformer une ruelle en ruelle verte, c'est un parcours du combattant. Le plus simple serait d'aller au conseil d'arrondissement pour demander l'autorisation d'aménager notre ruelle à notre façon. »

STÉPHANIE



### > LES PÉTITIONS

- Parce qu'elles comportent des données chiffrées, elles peuvent être très médiatiques. Cependant, même si elles réunissent un grand nombre de signatures, elles ne contraignent en rien les élus.
- Elles font depuis longtemps partie de la tradition participative québécoise. Dès 1829, les habitants d'un village pouvaient obtenir l'équivalent d'une cour des petites créances s'ils réunissaient 100 noms sur une pétition. Aujourd'hui, dans la ville de Québec, une pétition de 300 noms permet de créer un conseil de quartier.
- Il existe plusieurs sites Web, comme [www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com), qui permettent de créer et de signer des pétitions en ligne.

### > UN ÉVÉNEMENT, UNE MANIFESTATION

- Bien organisé, un événement ou une manifestation peut attirer l'attention des citoyens, des médias, des élus et des pouvoirs publics.
- Pour sa 18<sup>e</sup> édition, la Corvée du Mont-Royal, organisée en mai par l'organisme communautaire les Amis de la montagne, a attiré 300 bénévoles. En tout, 60 sacs de déchets ont été ramassés, 6 campements démontés et 500 arbres plantés.

## COMMENT AGIR ?

« J'ai fait du bénévolat pour un organisme d'aide aux adolescents. C'est réellement enrichissant de se plonger dans leur monde... Ça garde le cerveau actif! »

MARIE-FRANCE



### S'IMPLIQUER DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE ET LES SERVICES MUNICIPAUX

- Quantité d'organismes à but non lucratif offrent des services à la collectivité et ce, dans des secteurs très divers : enfance et famille (services de garde, soutien aux jeunes parents, cuisines collectives, cafés rencontres), aide aux immigrants, réinsertion sociale, protection des locataires, jeunesse (activités, aide aux devoirs), etc. Ils sont toujours à la recherche de bénévoles.
- Vous pouvez aussi offrir votre aide à certains services municipaux, notamment dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs (bibliothèques, par exemple).

### PORTER SES PROPRES PROJETS

- Les municipalités et les organismes communautaires offrent plusieurs programmes pour vous aider à réaliser votre propre projet.  
Pour les ressources, voir la section « Où s'informer? »
- Les projets soutenus par les municipalités sont extrêmement variés : réaménager un terrain vague en parc pour enfants, verdir une ruelle, lancer une entreprise, etc.

## INFO

- Répertoire des organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : [www.msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/reseau/OrgComm.nsf/Parcateg?OpenView](http://www.msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/reseau/OrgComm.nsf/Parcateg?OpenView)
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille : [www.fqocf.org](http://www.fqocf.org)
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir : [www.fqocl.org](http://www.fqocl.org)
- Répertoire communautaire de la Ville de Montréal : [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)

« J'aide tous ces jeunes dont les parents ne suivent pas adéquatement le cheminement scolaire. Je donne un coup de main aux professeurs de maternelle et je fais de l'aide aux devoirs. »

IVANNA



## > SE PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

- Les élus réunis en conseil représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

### > Conditions d'éligibilité :

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Être inscrit sur la liste électorale de la municipalité;
- Y résider depuis au moins 12 mois;
- Déposer un formulaire de déclaration de candidature 30 jours au plus tard avant la date du scrutin, soit le 2 octobre pour les élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009.
- Pour les municipalités de plus de 5 000 habitants, les candidats peuvent se regrouper en partis. Ceux-ci doivent être approuvés par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ).
- Pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, les candidats peuvent former des équipes, qui doivent être reconnues par le président d'élection.

En 2005,  
seulement 9 %  
des candidats  
étaient âgés  
de 18 à 34 ans.



- Directeur général des élections : [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)
- MAMROT : [www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca)
- Guide Maire ou mairesse, conseiller ou conseillère, pourquoi pas vous? : [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/legislation/guide\\_pourquoi\\_pas\\_vous.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/legislation/guide_pourquoi_pas_vous.pdf)

## COMMENT AGIR ?

### LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

#### > Les commissions scolaires

- Elles ont le statut de gouvernement local au même titre qu'un conseil municipal.
- Leur rôle : organiser la scolarité des 1 180 000 élèves du Québec; gérer le parc immobilier, le personnel et les services de transport des écoles; mener des projets dans l'intérêt des jeunes (lutte contre le décrochage scolaire, services de formation professionnels, etc.).
- Les élections scolaires ont lieu tous les quatre ans au suffrage universel direct. Il y a 1 311 commissaires scolaires au Québec, répartis dans 72 commissions.
- Aux élections scolaires de 2007, le taux de participation était de 7,9 %.

#### > Les conseils d'établissement

- Ils sont constitués de parents d'élèves, d'élèves, de représentants du personnel, mais aussi de membres de la communauté. Ensemble, ils définissent les orientations de l'établissement.
- Entre 20 000 et 30 000 personnes siègent aux conseils d'établissement du Québec.

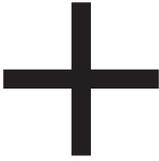
« Moi, je m'implique de façon sociale : j'encourage les relations de bon voisinage. Je participe à l'organisation de petites fêtes dans la ruelle pour que les voisins fassent connaissance. »

STÉPHANIE



# INFO

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) : [www.mels.gouv.qc.ca/sections/electionsscolaires](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/electionsscolaires)
- Fédération des commissions scolaires du Québec : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)



# MOI, CITOYEN...

- 1 Je dis non au fatalisme et au cynisme : je crois en mon **pouvoir d'action** pour changer les choses.
- 2 J'ai la conviction que les gestes que je pose font une **différence**.
- 3 Je prends mes **responsabilités** dans ma communauté : je participe, je m'engage, je m'exprime.
- 4 J'engage le **dialogue** avec mes élus et je crée des **liens** avec les membres de ma communauté.
- 5 Je n'attends pas que les choses se fassent : je porte moi-même les **projets** qui me tiennent à cœur.
- 6 Je trouve des **solutions créatives** aux problèmes qui me touchent.
- 7 Je suis **patient** et **tenace** : j'ai conscience que le changement n'arrivera pas du jour au lendemain.
- 8 Je prends **soin** de mon petit coin de planète.



## RESSOURCES POUR LES JEUNES

- Carrefour jeunesse emploi (CJE) : [www.cjereseau.org](http://www.cjereseau.org)
- Regroupement des organismes communautaires jeunesse autonomes du Québec (ROCAJQ) : [www.rocajq.org](http://www.rocajq.org)
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) : [www.cpj.gouv.qc.ca](http://www.cpj.gouv.qc.ca)

### À Montréal

- Forum jeunesse de l'île de Montréal : [www.fjim.org](http://www.fjim.org)
- Conseil Jeunesse de Montréal : [www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/cjm/index.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/cjm/index.htm)
- Bureau de consultation jeunesse : [www.bcj14-25.org](http://www.bcj14-25.org)



# CALENDRIER DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Octobre 2009

---

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2009

---

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Les dates  
à retenir



**2 OCTOBRE**  
Date limite pour  
déposer une  
candidature

**25 OCTOBRE**  
Vote par  
anticipation

**28 OCTOBRE**  
Date limite pour  
s'inscrire sur la liste  
électorale



**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE**  
Vote



**L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE** est une organisation non partisane dont la mission est d'encourager la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec. L'INM œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée, basée sur la formule « informer, débattre, proposer ». Organisation sans but lucratif ayant le statut d'organisme de bienfaisance, l'INM a lancé ses activités le 22 avril 2004 à Montréal, en présence de quelque 300 citoyens.